

SEXUALITE ET RELIGIONS

DU SEXOLOGIE

STRASBOURG 16 janvier 2015

Josephine MAROTTA

INTRODUCTION

- La pensée éthique doit s'appuyer sur des normes solides d'origine législative et religieuse pour pouvoir s'établir
- L'élaboration de la conscience individuelle permettra de trouver le juste équilibre entre objectivisme et subjectivisme et d'aider au mieux les patients, notamment, dans les conflits éthiques auxquels la technicisation de la procréation les soumet

INTRODUCTION

- Pour cela, il est nécessaire d'étudier les dogmes inhérents aux différentes religions dans le domaine de la sexualité
- Nous étudierons les dogmes et les doctrines catholiques, protestants, juifs et musulmans



Des applications concrètes concernant les normes en matière de sexualité et de reproduction seront exposées pour les quatre religions monothéistes essentielles.

CATHOLICISME

- L'amour est humain, total, fidèle, exclusif et fécond
- Dieu en est sa source suprême
- Il unit trois personnes : un homme, une femme et Dieu

MARIAGE

- Le mariage représente l'union du Christ et de l'Eglise
- Le mariage célèbre et encadre le « miracle de la vie », soit la procréation naturelle
- Le mariage est l'union d'un homme et d'une femme en vue de la procréation

SEXUALITE

La sexualité a trois fonctions qui seront épanouissantes si elles s'ordonnent à la quête d'un monde conforme au projet de Dieu

SEXUALITE

- Fonction relationnelle : « l'attirance sexuelle permet de mettre fin au sentiment d'abandon de l'homme » (la Bible)
- Fonction plaisir
- Fonction fécondité : Union et Procréation ne sont pas dissociables.

DEBUT DE LA VIE

- Dans la doctrine catholique, la thèse de l'animation immédiate est constante dans les textes
- L'animation de l'embryon se fait dès la fécondation
- L'embryon est dès lors personne humaine digne de respect et il a les mêmes « droits et devoirs » que toute personne humaine.

DEBUT DE LA VIE

- « Dans la biologie de la génération est inscrite la généalogie de la personne » (« Evangelium Vitae »)
- Dès que l'ovule est fécondé, une vie est inaugurée, différente de celle du père, différente de celle de la mère ; il ne sera jamais humain s'il ne l'est pas déjà
- L'embryon est une personne; il doit être respecté et traité comme tel dès sa conception.

HOMOSEXUALITE

- L'homosexualité est fortement condamnée par le Concile Latran III (1179)
- Pour Benoit XVI : « l'homme vit ainsi contre la vérité, contre l'esprit créateur »
- Mais l'homosexuel sera, plus que tout autre, reçu et écouté.

CONTRACEPTION

- La contraception est interdite
- Seuls les préservatifs sont autorisés si l'existence d'un des deux partenaires est menacée
- Il est licite d'avoir recours aux périodes infécondes.

AVORTEMENT

- Paul VI dit qu'il est illicite si « directement voulu et provoqué même pour des raisons thérapeutiques »
- L'Eglise condamne l'avortement ainsi que tout procédé, chimique ou mécanique, même s'il est présenté comme contraceptif
- La théorie du moindre mal n'est pas retenue comme une excuse.

AMP

- La médicalisation de la conception est interdite car elle fait intervenir une personne supplémentaire dans ce temps « chaste et intime »
- L'encyclique « Donum Vitae » interdit la fécondation hors du corps
- Le don anonyme de gamètes entraînerait une coupure dans l'inscription généalogique

AMP

- La congélation des embryons et leur utilisation à des fins de recherche sont interdites
- Le clonage est interdit sous toutes ses formes et le Vatican fait remarquer que le clonage thérapeutique serait plus grave que celui reproductif car on utiliserait le délit de suppression de l'être humain à des fins thérapeutiques
- Le DPN n'est moralement licite que s'il est destiné à la sauvegarde et à la guérison du fœtus.

PROTESTANTISME

- Cette doctrine proclame la souveraineté exclusive de Dieu, le rôle prééminent du Pape est rejeté
- La place occupée par Marie dans la théologie catholique est réduite et le culte des Saints n'est plus accepté
- Le corollaire en est la revalorisation du mariage et le fait qu'il n'est plus incompatible avec le ministère

PROTESTANTISME

- Ces églises réévaluent la responsabilité individuelle et revalorisent le jugement personnel
- Réfléchi, éduqué, éclairé à la lumière des Evangiles, il ne nécessite pas d'autorité moralement supérieure ou divinement inspirée
- Les normes proposées sont moins rigides et elles sont livrées à la responsabilité de la personne

PROTESTANTISME

- Dans la relation entre un homme et une femme, le souci de l'autre sera respecté par l'exemple de Dieu
- Cet autre sera triple : le partenaire, l'enfant et Dieu
- Elle admet donc un triple respect

PROTESTANTISME

- Sexualité et procréation peuvent être dissociées
- C'est dans cette dissociation que réside l'humanité, dans sa différence avec l'animalité
- La nature ne peut en aucun cas imposer sa loi à l'homme
- Tout doit être ramené au désir fondateur de vie.

DEBUT DE LA VIE

- En ce qui concerne le début de la vie, il n'y a pas de commencement
- Nous sommes engagés dans la génération et chargés de transmettre la vie que nous avons reçue
- L'origine est dans le retrait de Dieu au moment de la création, Dieu se retire en créant l'homme

DEBUT DE LA VIE

- La dignité du fœtus naît de l'ordre de la parole qui est déjà présente durant la vie intra-utérine
- La dignité du fœtus provient du biologique ordonné par la parole

DEBUT DE LA VIE

- France QUERE : « La vie humaine commence dès la première cellule, puisque celle-ci provient d'un homme et d'une femme et que ce matériau ne pourra donner qu'un être humain...elle commence même avant cette première cellule puisqu'elle est déjà dans la vivacité du spermatozoïde et dans la patience angoissée de l'ovule »
- « En revanche, la notion de personne suppose une conscience de soi, une histoire personnelle, un rapport aux autres, elle est donc en devenir progressif »

DEBUT DE LA VIE

- La naissance n'est pas seulement un processus organique mais, en toute circonstance, l'alchimie d'une adoption
- Dans les situations obstétricales difficiles, le fœtus ne peut être séparé, il est en relation avec la vie, avec ses géniteurs; il partage leur fragilité, leur malheur
- Le dialogue intérieur entre les parents et le fœtus doit être écouté.

HOMOSEXUALITE

- Le protestantisme est préoccupé par la question du mariage homosexuel : il comprend le désir de reconnaissance des homosexuels et soutient leur demande de sécurité juridique accrue
- La lutte contre l'ostracisme et l'accueil des personnes en difficulté sont là encore privilégiés.

CONTRACEPTION

- La contraception est utilisée.

AVORTEMENT

- L'avortement est laissé au libre choix de la conscience
- La mise en évidence d'une anomalie grave pendant la grossesse laisse l'arbitrage à la conscience, en faveur du moindre mal
- L'IMG est admise pour l'irrécupérable
- Dans ce cas, la dignité du fœtus est respectée, y compris dans cette limite de fracture avec l'alliance avec la vie.

AMP

- La médicalisation de la conception est possible en tant que relais indispensable dans le but d'aider à donner la vie
- Toutefois, ces techniques procréatives ne doivent pas être surévaluées
- En cas de don de gamètes, c'est le droit fondamental de chaque enfant à l'accès à ses origines qui devra être privilégié

AMP

- La congélation des embryons est admise
- L'utilisation des embryons à des fins de recherche n'est pas rejetée, a priori
- Le DPI est admis

AMP

- Le clonage thérapeutique des embryons est accepté, c'est l'implantation dans l'utérus qui compte et non la fusion des gamètes
- Le clonage reproductif est condamné, mais quelques Eglises protestantes sauraient l'envisager.

JUDAISME

- L'amour y a une place prépondérante
- Il est une obligation morale et religieuse, concrétisée par le mariage dans lequel sexualité et plaisir sexuel ont leur place
- La sexualité est « un dialogue permanent avec Jéhovah »

JUDAISME

- L'union de l'homme et de la femme rétablit l'unité divine, la réussite du couple porte la marque du sacré
- La sexualité occupe une place située à l'équilibre entre la nécessaire procréation et le plaisir légitime
- La famille juive est construite sur l'amour et la passion, le plaisir et la conception des enfants.

DEBUT DE LA VIE

- En ce qui concerne l'origine de la vie, il est dit « jusqu'au 40^{ème} jour de grossesse, l'embryon est comme de l'eau »
- Le fœtus fait partie du corps de la mère et il n'existe pas avant de naître, il n'a pas de droit juridique, il n'est pas une personne, il appartient à la femme
- Il sera être humain à part entière lorsqu'il aura la tête dehors et qu'il respirera.

HOMOSEXUALITE

- L'homosexualité est une « abomination », en ce qu'il en est de l'acte, pas de la personne
- Gilles Bernheim, grand rabbin de France, rappelle que le mariage n'est pas seulement la reconnaissance d'un amour, il est l'institution qui articule l'alliance de l'homme et de la femme avec la succession des générations
- Le mariage homosexuel n'a donc pas de raison d'être.

CONTRACEPTION/AVORTEMENT

- La contraception est autorisée pour autant qu'elle ne soit pas définitive et seulement après la mise au monde d'un garçon et d'une fille
- L'avortement est à éviter mais on ne porte pas d'interdit ; en cas de souffrance physique ou morale, la mère est prioritaire face à l'enfant.

AMP

- La stérilité est une malédiction qui empêche d'obéir à « croissez et multipliez »
- Les techniques d'AMP sont autorisées, mais à condition qu'elles ne privent pas les sujets « de visage et d'histoire »
- GPA et don de gamètes sont donc interdits

AMP

- Le sperme congelé et la création d'enfants posthume sont des aberrations
- Dans l'insémination artificielle, le sperme doit être celui du mari
- En cas de sperme exogène, il ne peut être de donneur juif à cause du risque d'inceste

AMP

- La congélation des embryons est autorisée, ainsi que l'utilisation des embryons à des fins de recherche
- Le clonage thérapeutique est autorisé puisque l'animation de l'embryon ne se fait qu'au 40^{ème} jour ; le judaïsme est opposé au clonage reproductif
- Le DPN et le DPI sont autorisés.

ISLAM

- Cinq piliers sous-tendent l'ensemble des rites :
 - La profession de foi
 - La prière coranique
 - L'aumône légale
 - Le jeûne du mois de ramadan
 - Le pèlerinage à La Mecque.

MARIAGE

- La sexualité occupe une place importante
- Le mariage est une obligation et l'honneur de la famille dépend de la conduite morale de la femme
- L'amour physique a toute sa place dans le mariage et le plaisir est un dû entre les époux.

SEXUALITE

- Le plaisir est un avant-goût du paradis et il ouvre la porte à la plénitude
- La sexualité n'est pas un péché, elle est volonté divine, elle est déculpabilisée
- La jouissance scelle l'harmonie du couple, mais l'exaltation des sentiments offerte par l'amour de Dieu doit dominer l'exaltation des sens

SEXUALITE

- La sexualité est pratiquée mais on n'en parle pas
- Pendant les rapports sexuels, l'homme et la femme sont égaux, aucun des deux ne doit dominer l'autre
- Le grand tabou consisterait en un amoindrissement de la différence entre les 2 sexes

SEXUALITE

- La femme est objet de jouissance, mais elle est aussi génitrice
- La procréation est la finalité première du mariage « mariez-vous et procréez »
- Ce but procréatif est l'excellence, mais s'en écarter est toléré.

DEBUT DE LA VIE

- La vie débute avec la conception et l'être vivant est être humain dès cet instant
- L'esprit investira la créature au 120^{ème} jour
- Le fœtus n'a aucune personnalité
- C'est un temps sans vie propre, un simple processus biologique
- L'enfant naît du ventre de sa mère ne sachant rien.

CONTRACEPTION/AVORTEMENT

- La contraception est tolérée, essentiellement les rapports interrompus et le préservatif, néanmoins tout moyen reste accepté s'il n'est pas abortif
- L'avortement n'est admis que si la grossesse présente un risque vital pour la mère, jamais pour confort personnel, dans quel cas il est assimilé à un meurtre.

AMP

- L'AMP est acceptée pour autant qu'elle respecte la dignité des êtres et leur dimension spirituelle
- L'insémination artificielle est licite avec les gamètes parentaux
- Mais en cas de don anonyme, les liens du sang peuvent être relativisés, car les parents sont ceux « qui combattent ensemble »

AMP

- La congélation d'embryon n'est autorisée qu'en cas de nécessité urgente
- L'utilisation d'embryons à des fins thérapeutiques est interdite

AMP

- Le DPN peut être pratiqué en tant que médecine de prévention mais pas dans un but de dépistage d'anomalie car « prédire est redoutable et cela peut se traduire par des paroles meurtrières s'il n'y a pas de solution »
- Les manipulations génétiques de quelque nature qu'elles soient sont interdites
- Le clonage d'un embryon est condamné.

CONCLUSIONS

Les doctrines des principaux monothéismes offrent une grande richesse spirituelle et philosophique .

Toutes les religions monothéistes sont élaborées autour de la dignité de l'homme et du respect de la vie.